



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS 800-08, 801-71, 803-11, 1005-02, 1019, 1020 et 1021

LUNDI 27 AVRIL 2026, À 18 H 30
AU CENTRE COMMUNAUTAIRE MEMORIAL
SALLE HORIZON

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS SUIVANTS :

- 800-08 | RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME N°800-02 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS AU PLAN PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DU PÔLE RÉGIONAL
- 801-71 | RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°801 AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT N°24-02 DE LA MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ET AUX RÈGLEMENTS N°800-06 ET N°800-08 DE LA VILLE DE ROSEMÈRE RELATIFS AU PÔLE RÉGIONAL – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE
- 803-11 | RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N°803 AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT N°24-02 DE LA MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ET AU RÈGLEMENT N°800-06 DE LA VILLE DE ROSEMÈRE RELATIF AU PÔLE RÉGIONAL – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE
- 1005-02 | RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N°1005 AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT N°24-02 DE LA MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ET AUX RÈGLEMENTS N°800-06 ET N°800-08 DE LA VILLE DE ROSEMÈRE RELATIFS AU PÔLE RÉGIONAL – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE
- 1019 | RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS
- 1020 | RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE INCITATIF
- 1021 | RÈGLEMENT VISANT À AMÉLIORER L'OFFRE EN MATIÈRE DE LOGEMENT ABORDABLE, SOCIAL OU FAMILIAL

AVIS PUBLIC est donné, par la présente, par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 9 mars 2026, les projets de règlements suivants :

800-08 | RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME N°800-02 AFIN D'APPORTER CERTAINES MODIFICATIONS AU PLAN PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DU PÔLE RÉGIONAL

801-71 | RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°801 AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT N°24-02 DE LA MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ET AUX RÈGLEMENTS N°800-06 ET N°800-08 DE LA VILLE DE ROSEMÈRE RELATIFS AU PÔLE RÉGIONAL – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE

803-11 | RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N°803 AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT N°24-02 DE LA MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ET AU RÈGLEMENT N°800-06 DE LA VILLE DE ROSEMÈRE RELATIF AU PÔLE RÉGIONAL – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE

1005-02 | RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N°1005 AFIN D'ASSURER LA CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT N°24-02 DE LA MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ET AUX RÈGLEMENTS N°800-06 ET N°800-08 DE LA VILLE DE ROSEMÈRE RELATIFS AU PÔLE RÉGIONAL – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE

1019 | RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS



1020 | RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE INCITATIF

1021 | RÈGLEMENT VISANT À AMÉLIORER L'OFFRE EN MATIÈRE DE LOGEMENT ABORDABLE, SOCIAL OU FAMILIAL

QUE le projet de règlement 800-08 a pour but d'apporter des modifications de concordance au Plan d'urbanisme, plus particulièrement au Plan particulier d'urbanisme (PPU) du pôle régional;

QUE les projets ne contiennent pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le **lundi 27 avril 2026, à 18 h 30, au centre communautaire Mémorial**, 202, chemin de la Grande-Côte. Au cours de cette séance, la mairesse ou un membre du Conseil désigné par celle-ci expliquera les projets de règlements;

QUE ces projets de règlements sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

FAIT À ROSEMÈRE, CE 8 AVRIL 2026

La greffière adjointe,

M^e Chanèle Lecompte